



Tous les 3 mois, je dois déclarer mes ressources si je bénéficie du Revenu de solidarité active (RSA). Je peux le faire sur caf.fr et sur l'appli mobile Caf – Mon Compte.

Où déclarer mes ressources trimestrielles ?



- 1 Sur la page d'accueil du site, dans la barre de menu bleue, je clique sur l'icône **Mon Compte**.



- 2 Une fois connecté à mon espace, dans la rubrique **Mes paiements et mes droits**, je clique sur **Mes ressources** puis sur **Déclarer**.

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?



Je dois **valider mon profil** avant de commencer ma déclaration.

Si les informations connues par ma Caf ne sont pas justes, je dois les mettre à jour **1**

Ma déclaration est composée de **2 étapes** :

1. Je vérifie d'abord les ressources préremplies.

Certaines ressources sont récupérées automatiquement auprès des employeurs (les salaires) et des organismes comme France Travail ou l'Assurance maladie (les revenus de remplacement comme le chômage, les indemnités journalières...).

Le montant des ressources préremplies et pris en compte pour le calcul de mes droits est le **montant net social**.

Je peux cliquer sur **Vous constatez une erreur ?** puis sur le bouton **Signaler une erreur** si les ressources affichées ne sont pas correctes **2**

En cliquant sur le bouton **Continuer**, je valide les ressources récupérées automatiquement **3**



Comment déclarer mes ressources trimestrielles ?

2. Je peux ensuite ajouter d'autres ressources si je suis concerné en cochant la case correspondante. Ce sont par exemple les pensions alimentaires, les revenus du capital, les revenus professionnels de travailleurs indépendants, les revenus perçus à l'étranger...

- Revenus non salariés ?
- Pensions alimentaires reçues ?
- Aides et secours financiers réguliers ?
- Autres ressources ?
- Argent placé ?
- Ressources perçues à l'étranger
- Prestations familiales versées par un organisme étranger ?
- Propriétés non louées

[Quitter](#)[Continuer](#)

Selon ma situation, je vérifie, complète et valide les **ressources pour l'ensemble des membres de mon foyer** (c'est-à-dire également les ressources de mon conjoint et de mes enfants de plus de 14 ans).

Comment vérifier ma déclaration de ressources ?

En fin de déclaration, j'ai un **récapitulatif** indiquant pour l'ensemble de mon foyer :

① les ressources récupérées

ET

② les ressources déclarées

pour validation avant envoi à ma Caf.

The screenshot shows the 'Déclarer mes ressources trimestrielles' interface. At the top, there are four steps: 1. ACCÈS, 2. SAISIE, 3. RÉCAPITULATIF (highlighted), and 4. FIN. Below the steps, there are two sections for recapitulatif. The first section is for 'CHRISTOPHE F' and shows 'RESSOURCES RÉCUPÉRÉES' with a green checkmark and a circled '1'. It lists 'octobre 2024', 'novembre 2024', and 'décembre 2024' with empty boxes. The second section is for 'SEVERINE F' and shows 'RESSOURCES DÉCLARÉES' with a green checkmark and a circled '2'. It lists 'Pensions alimentaires reçues' for 'octobre 2024 : 150 €', 'novembre 2024 : 150 €', and 'décembre 2024 : 150 €'. Below this, it says 'Vous avez toujours ces revenus actuellement.' and 'Aucune ressource pour octobre 2024, novembre 2024 et décembre 2024'. At the bottom, there are 'Quitter' and 'Valider' buttons.

Je peux télécharger le récapitulatif de ma déclaration en cliquant sur le lien **recapDTR.pdf**.

Je retrouve aussi mes ressources trimestrielles déclarées dans l'Espace Mon Compte, rubrique **Consulter mes ressources**.